



AVIS PUBLIC

Avis aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement

1. Lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 3 décembre 2024, le *projet de Règlement CO-2024-1266 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil* a été présenté.

2. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> dans la section *Règlements en processus d'adoption* ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

3. L'adoption du *Règlement CO-2024-1266 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil* est prévue lors de la séance du conseil ordinaire qui aura lieu le 18 février 2025, à compter de 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.

Résumé du projet de règlement

Ce projet de règlement vise à modifier le code d'éthique et de déontologie des employés et membres des comités et commissions de la Ville, afin de prévoir des mesures additionnelles en matière de conflits d'intérêts.

Il vise également à préciser la notion d'avantage au sens du code en prévoyant ce qui ne constitue pas un avantage pour un employé ou un membre.

Longueuil, le 6 janvier 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière